

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
MOTION

Séance du 14 juin 2010

B Arraisonnement de la flottille humanitaire au large de Gaza.

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, MM. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER
Mme BASMAISON
Mme M'BAYE-DIAO
M SEGUIN
Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN
Pouvoir à : M. MONTES
Pouvoir à : M. BOUHLAMANE
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	34

■ **Exposé de la motion :**

Monsieur Serge BERNARD-LUNEAU, conseiller municipal, expose :

Les élus de la ville de Creil, jumelée avec la ville de Bethléhem et avec le camp de réfugiés de Kadourra, tiennent à faire part de leur émotion à propos du drame qui s'est déroulé dans les eaux internationales au large de Gaza. En décidant de prendre d'assaut, sans ménagement, la flottille qui apportait une aide humanitaire aux populations palestiniennes, le gouvernement israélien a montré une obstination sans borne à faire respecter une décision unilatérale de blocus non-conforme aux lois internationales. Pourtant, la levée du blocus, demandée quasi-unaniment par la société internationale apparaît comme une des conditions de la paix, et aucune situation politique ne justifie la mise en place de sanctions à l'encontre des populations. L'espoir d'une paix, entre deux états souverains, n'a pas disparu et des voix s'élèvent du monde entier pour désavouer cet assaut. Cette paix est nécessaire, et doit être

SOUS-PRÉFECTURE
16 JUIN 2010
60300 SENLIS

maintenant !

C'est pourquoi, nous, les élus de la ville de Creil :

- de condamner l'acte de guerre commis par l'armée israélienne à l'encontre d'une mission humanitaire en direction des populations palestiniennes.
- d'exiger une commission d'enquête internationale indépendante,
- de demander la levée immédiate du blocus de Gaza, notamment en ce qui concerne l'aide humanitaire,
- d'appeler à la reprise des négociations de paix,
- de demander le respect des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Entendu l'exposé de présentation de la motion,

- Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

- Décide à l'unanimité :

Article 1er : de condamner l'acte de guerre commis par l'armée israélienne à l'encontre d'une mission humanitaire en direction des populations palestiniennes.

Article 2 : d'exiger une commission d'enquête internationale indépendante,

Article 3 : de demander la levée immédiate du blocus de Gaza, notamment en ce qui concerne l'aide humanitaire,

Article 4 : d'appeler à la reprise des négociations de paix,

Article 5 de demander le respect des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 JUIN 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16.06.10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



SOUS-PREFECTURE
16 JUIN 2010
60300 SENLIS

C'est
maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISE-PICARDIE